Québec

PROJET DE PROGRAMME DE MAÎTRISE EN RELATIONS INTERNATIONALES SOUMIS PAR L'UNIVERSITÉ LAVAL

Avis du Conseil des universités au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Code: 2301-0053

Gouvernement du Québec 1986

Dépôt légal: quatrième trimestre 1986
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
Avis no 86.5
ISSN - 0709-3985
ISBN - 2-550-16888-7

RÉSUMÉ

L'opportunité de l'implantation du programme est évidente selon tous les experts consultés par le Comité des programmes. Malgré les besoins réels du Québec en la matière, aucune de nos universités n'offre un programme comparable à celui soumis par l'Université Laval.

Au Canada, seule l'Université Carleton offre un programme de ce type: une M.A. "in International Affairs."

La qualité du projet de programme a bénéficié d'un jugement favorable de la part de tous les experts - de la C.R.E.P.U.Q. et du Comité des programmes - à cause principalement: de l'excellente conception du programme (pluridisciplinaire et de type professionnel), du bon renom de plusieurs des professeurs, de l'expérience accumulée par les 3 unités administratives concernées(Dép. de sc. politique, d'économique, Fac. de droit) dans le domaine des relations internationales et de la présence du C.Q.R.I. sur le campus de l'Université Laval.

De surcroît la qualité du projet a été sensiblement améliorée grâce aux modifications qui lui ont été apportées par l'U. Laval après son évaluation par la CREPUQ: ajout de cours sur les U.S.A. et l'U.R.S.S., cheminement plus rigide dans les cours à option au profit de la formation pluridisciplinaire, engagement de superviseurs de stages, renforcement des exigences linguistiques.

Le Conseil des universités recommande donc l'implantation du programme.

Toutefois le Conseil recommande également que:

1) l'Université Laval soit invitée à:

   a) se montrer prudente pour l'admission des premiers étudiants, compte tenu des incertitudes demeurant quant à l'ampleur des besoins à satisfaire;

   b) réduire le nombre total des crédits du programme de 51 à 45 cr, pour se conformer aux attentes du Conseil des universités quant à la durée des programmes de maîtrise;

2) l'implantation soit autorisée à titre expérimental pour 5 ans avec réévaluation sur la base, notamment, des éléments suivants:

   a) les qualifications académiques et l'expérience professionnelle des professeurs auxquels aura été confiée la responsabilité des cours obligatoires;

   b) le déroulement des stages, leur nature, leur contribution à la formation pluridisciplinaire recherchée et les employeurs ayant accueilli des stagiaires, car plusieurs experts ont signalé combien il serait difficile de faire bénéficier tous les étudiants d'un stage de qualité;

   c) les sujets retenus par les étudiants pour leurs essais, qu'il convient de bien distinguer des rapports de stage;

   d) les modifications apportées au programme pour permettre la réduction de son nombre total de crédits de 51 à 45;

   e) les débouchés qui se seront ouverts aux diplômés.

TABLE DES MATIÈRES

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME 1

2. ÉTAT DE LA SITUATION 1

3. ÉVALUATION 2

3.1 Évaluation d'opportunité 2

3.2 Évaluation de qualité 3

3.3 Conclusion 4

4. RECOMMANDATION 5

1. IDENTIFICATION DU PROGRAMME

Nom du programme: Maîtrise en relations internationales
Appellation et abréviation du grade: Non précisées
Type de maîtrise: "A" (avec accent sur les cours)
Nom de l'établissement: Université Laval

2. ETAT DE LA SITUATION

L'idée de doter le réseau universitaire d'un programme en relations internationales date évidemment d'avant février 1984, époque de la constitution du Comité d'exploration/élaboration (CL) du projet de maîtrise faisant l'objet du présent avis. Ainsi, en novembre 1977 le "Rapport du Comité d'exploration d'un projet de programme-cadre en études internationales" était soumis à l'École des gradués de l'Université Laval et on se souviendra qu'en août 1982 le "Rapport du groupe de travail sur la création au Québec d'un établissement professionnel d'études internationales" était soumis au ministère de l'Éducation.

S'appuyant sur ces rapports, sur les résultats d'une double enquête auprès de diplômés de l'Université Laval et d'employeurs potentiels ainsi que sur l'expérience et la tradition de cet établissement dans le domaine des relations internationales - 7 unités distinctes de cette université effectuent des recherches dans ce domaine (Faculté de droit, départements d'histoire, de science politique, d'économique, de sociologie, d'anthropologie et d'information/communication), sans compter le Centre Québécois de Relations Internationales (le C.Q.R.I.),(1)-les membres du CL ont soumis un projet de maîtrise en relations internationales qui "... sans omettre le champ de recherche relatif aux problèmes du système international dans son ensemble... privilégiera celui de la politique extérieure des États dans une perspective qui mettra l'accent sur l'élaboration des politiques, leur application et leur pertinence en considérant comme acteurs principaux le Canada et le Québec" (2).

---

(1) Ce centre de recherche, même s'il est localisé sur le campus de l'Université Laval, ne fait pas partie de cette institution. Cependant il entretient des contacts très étroits avec plusieurs chercheurs de l'Université Laval, en particulier avec ceux de la Faculté des sciences sociales.

(2) U. Laval, "Rapport du Comité d'exploration/élaboration - Programme de maîtrise pluridisciplinaire en relations internationales" février 1985, sous-chapitre 3.1, p. 47, 1er paragraphe, lignes 5 à 10.

Il s'agirait d'un programme pluridisciplinaire qui s'appuierait sur trois disciplines: la science politique, l'économique, et le droit. Il serait du type "A", soit avec accent sur les cours, et se composerait de 51 crédits ventilés comme suit:

- 9 cr. attribués à un stage,
- 6 cr. attribués à un essai.

Onze professeurs - dont 6 du Département de science politique, 3 de celui d'économique et 2 de la Faculté de droit - ont indiqué qu'ils étaient disposés à participer au programme. Par ailleurs, l'engagement de deux professeurs à plein temps et de huit chargés d'enseignement est prévu en cas d'implantation.

Le programme relèverait de la Faculté des sciences sociales dans sa phase de démarrage puis, peut-être par la suite, d'une école créée à cette fin.

Enfin, il est prévu que le programme accepterait chaque année 25 nouveaux étudiants et, comme la durée normale du cheminement dans ce programme serait de deux ans, qu'il y aurait continuellement 50 étudiants inscrits dans celui-ci.

3. EVALUATION

3.1 Evaluation d'opportunité

L'opportunité de l'implantation du nouveau programme est évidente selon tous les experts consultés par le Comité des programmes et selon le Comité lui-même. Malgré les besoins réels du Québec (et du Canada) en la matière, aucune de ses universités ne propose un programme semblable à celui soumis par l'Université Laval. Au Canada, seule l'Université Carleton offre un programme de ce type: une M.A. "in International Affairs." Les Québécois désirant s'orienter vers une carrière touchant aux relations internationales ne disposent donc chez eux d'aucun programme de formation spécialement

adapté à leurs attentes(1). Il n'est pas étonnant dans ces conditions que, selon l'aveu d'un expert particulièrement compétent dans le domaine, les ressortissants du Québec éprouvent certaines difficultés auprès des organismes internationaux susceptibles d'engager des diplômés universitaires.

3.2 Evaluation de qualité

La qualité du projet de programme a bénéficié d'un jugement favorable de la part de tous les experts, ceux consultés par la CREPUQ comme ceux l'ayant été par le Comité, à cause, principalement:

- de l'excellente conception du projet de programme lui-même, dont la pluridisciplinarité et l'orientation professionnelle marquée sont bien adaptées aux objectifs de formation poursuivis;
- de la bonne réputation dont jouissent plusieurs des professeurs disposés à enseigner dans le programme;
- de l'expérience accumulée par les trois unités administratives concernées (départements de science politique, d'économique, Faculté de droit) dans le domaine des relations internationales, notamment par leurs contacts fréquents avec le C.Q.R.I.

Selon le Comité, la qualité du projet, déjà satisfaisante dans sa version originale, a été améliorée de façon notable par les modifications apportées ou prévues par l'Université Laval à l'issue de l'évaluation réalisée par la CREPUQ:

- l'ajout de cours consacrés à la place occupée par les U.S.A. et l'U.R.S.S. dans les relations internationales;
- la mise en place d'un cheminement dans les cours à option, destiné à garantir la nature pluridisciplinaire des études accomplies par tout étudiant s'inscrivant dans le programme;
- l'engagement de superviseurs de stages, auxquels incombera la responsabilité de l'encadrement des étudiants pendant leur stage;
- le renforcement des exigences linguistiques que devront satisfaire les étudiants.

---

(1) Actuellement les étudiants qui veulent acquérir ce genre de formation sans quitter le Québec, doivent s'inscrire dans des programmes voisins susceptibles d'aborder le thème des relations internationales, tels ceux en science politique.

3.3 Conclusion

Le Conseil des universités n'éprouve donc aucune hésitation à recommander l'implantation du nouveau programme.

Toutefois, comme l'ouverture de ce programme constituerait une nouveauté au Québec, il importe de ne rien laisser de côté pour en assurer le succès. C'est pourquoi le Conseil se prononce pour:

1- une recommandation assortie d'une double invitation à faire à l'Université Laval:

- la prudence dans l'admission des étudiants durant les premières années d'existence du programme, compte tenu des incertitudes demeurant quant à l'ampleur des besoins à satisfaire;
- la réduction, au besoin progressive, de 51 à 45 du nombre total de crédits du programme (ceci pour se conformer à la norme souhaitée par le Conseil des universités pour les programmes de maîtrise);

2- une autorisation d'implantation à titre expérimental pour 5 ans, avec réévaluation à la fin de cette période, sur la base d'un rapport d'évolution à transmettre au Comité des programmes et devant faire état, notamment, des éléments suivants:

a) les qualifications académiques et l'expérience professionnelle des professeurs auxquels auront été confiés les cours obligatoires;

b) le déroulement des stages, leur nature, leur contribution à la formation pluridisciplinaire recherchée et les employeurs ayant accueilli des stagiaires;

c) les sujets retenus par les étudiants pour leurs essais;

d) les modifications apportées au programme pour permettre la réduction de son nombre total de crédits de 51 à 45;

e) les débouchés qui se seront ouverts aux diplômés.

Les trois premiers éléments devant figurer dans le rapport d'évolution, surtout les éléments a et b, ont été retenus pour tenir compte d'observations et de remarques faites par le sous-comité d'évaluation du Comité des programmes ou les experts, et jugées importantes par le Conseil.

Enfin, le Conseil désire insister ici sur le fait qu'il estime nécessaire l'engagement de deux nouveaux professeurs, tel que prévu par l'Université Laval - une bonne partie de la subvention demandée par ladite université, dans le cadre du volet I du Fonds de développement pédagogique, servirait à défrayer les salaires de ces deux professeurs pendant la 1re année d'implantation du nouveau programme -, car cette mesure permettrait de confier la responsabilité des cours obligatoires du programme à des professeurs d'expérience déjà en place, en les remplaçant dans une partie de leurs tâches actuelles par les deux nouveaux professeurs.

4- RECOMMANDATION

ATTENDU la présentation, par l'Université Laval, d'un projet de nouveau programme de maîtrise en relations internationales;

CONSIDÉRANT les besoins réels du Québec, selon les experts, en spécialistes des relations internationales et l'absence au Québec de programmes d'études supérieures spécialement destinés à former ce genre de professionnels;

CONSIDÉRANT l'unanimité des experts à reconnaître la qualité du programme soumis, le bon renom de plusieurs des professeurs disposés à y enseigner et l'expérience dans le domaine des relations internationales accumulée par les trois unités administratives de l'Université Laval appelées à participer au programme (Département de science politique, Département d'économique, Faculté de droit) par, notamment, leurs contacts réguliers avec le C.Q.R.I.;

CONSIDÉRANT la pertinence des améliorations apportées par l'Université Laval à son projet de programme après son évaluation par le C.R.E.P.U.Q.;

CONSIDÉRANT la nécessité de confier la responsabilité des cours obligatoires à des professeurs d'expérience;

CONSIDÉRANT que le stage obligatoire inclus dans le projet de programme (9 cr.), très adapté aux objectifs de ce programme, risque cependant de constituer, malgré l'engagement de superviseurs de stages, une activité pédagogique délicate à organiser et à contrôler;

CONSIDÉRANT l'importance de veiller à bien différencier le rapport de stage et l'essai (6 cr.);

CONSIDÉRANT les incertitudes qui demeurent relativement à l'ampleur des besoins que le nouveau programme se proposerait de satisfaire;

CONSIDÉRANT le nombre élevé (51) de crédits du projet de programme, compte tenu des attentes du Conseil des universités en ce qui a trait aux programmes de maîtrise (45 cr.);

le Conseil des universités recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science:;

(1. d'autoriser l'implantation du nouveau programme de
(maîtrise en relations internationales soumis par
(l'Université Laval, à titre expérimental pour 5 ans,
(avec réévaluation à la fin de cette période, sur la
(base d'un rapport d'évolution à transmettre au Comité
(des programmes et devant faire état, entre autres,
(des éléments suivants:

(a- les qualifications académiques et l'expérience pro-
(fessionnelle des professeurs auxquels aura été con-
(fiée la responsabilité des cours obligatoires;

(b- le déroulement des stages, leur nature, leur contri-
(bution à la formation pluridisciplinaire recherchée
(et les employeurs ayant accueilli des stagiaires;

(c- les sujets retenus par les étudiants pour leurs essais;

(d- les modifications apportées au programme pour permettre la réduction de son nombre total de crédits de 51 à 45;

(e- les débouchés qui se seront offerts aux diplômés;

(2. d'inviter l'Université Laval à:

(a- faire preuve de prudence lors de l'admission des étudiants, durant les premières années d'existence du programme;

(b- ramener de 51 à 45, selon les modalités qui lui conviendront, le nombre total de crédits du programme;

Cette recommandation a été adoptée lors de la 177e séance du Conseil des universités, tenue le 20 novembre 1986.